

LA FCPE DES BOUCHES-DU-RHÔNE DES PARENTS AU SERVICE D'AUTRES PARENTS

- > 5000 familles dont le seul intérêt est l'enfant.
- > Première fédération de parents dans le primaire, les collèges, les lycées : 53 034 voix exprimées et 2 104 sièges aux dernières élections.
- > Des parents présents et actifs dans les conseils de classe, d'école, d'administration et toutes les instances de l'Éducation nationale.
- > Des formations, des conseils, une assurance pour tous les adhérents, un accueil et une écoute.
- > Un site d'information : www.fcpe13.asso.fr

LES PRIORITÉS DE LA FCPE 13

Ensemble, se faire entendre sur :

- > une école bienveillante,
- > une école publique gratuite,
- > les ouvertures et fermetures de classes,
- > le remplacement des enseignants,
- > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap,
- > une véritable médecine scolaire,
- > l'éducation des jeunes à la citoyenneté,
- > la défense de l'école en milieu rural.

Pensez à votre adhésion au CDFAFAL 13

Association Familles Laïques

Contact : www.cdafal13.org - 04 91 03 11 73



FCPE 13 - CDPE des BOUCHES-DU-RHÔNE

Conseil Départemental de Parents d'Élèves
Espace Française DOLTO - 4, rue André Isaïa - 13013 MARSEILLE
Tél. : 04 91 61 28 84 - Port : 06.64.14.28.84
Mail : fcpe13@orange.fr - Site : www.fcpe13.asso.fr
Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 16 h



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant. (6 numéros par an).
> 3,35 € pour les adhérents
> 6 € pour les non adhérents



La lettre d'information électronique

La lettre d'information électronique de la FCPE est une lettre bimensuelle. Elle comporte un éditorial du président sur un sujet d'actualité, ainsi que les rubriques « Sur le terrain », « Le chiffre », « L'agenda », « Lu sur Twitter », « Vu sur le Web », « La question du jour ». Pour s'abonner à la lettre d'information, www.fcpe.asso.fr (cliquer sur la bulle « Notre lettre d'information » en haut à gauche de l'écran).

04 91 03 11 73 - www.fcpe13.asso.fr

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION (1)

ANNÉE SCOLAIRE 20 / 20 - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

NOM DU PARENT ADHÉRENT
ADRESSE

CODE POSTAL
VILLE

TÉL. PORTABLE

NOM ET PRÉNOM

NÉ(E) LE

COMMUNE DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE DU LYCÉE
POUR LA RENTRÉE

E-MAIL

NOM DE L'ÉCOLE OU COLLÈGE OU LYCÉE
POUR LA RENTRÉE

CLASSE

BULLETIN

A RENVoyer
À LA FCPE LOCALE
(ou à défaut à la FCPE
départementale).
ACCOMPAGNER DE
VOTRE RÉGLEMENT



MERCRI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

► JE REJOINS LA FCPE

- J'adhère pour la première fois à la FCPE sans la revue
- J'adhère pour la première fois à la FCPE avec la revue
- Je renouvelle mon Adhésion annuelle sans la revue
- Je renouvelle mon Adhésion annuelle avec la revue
- Adhésion de soutien avec la revue
- Je soutiens le conseil local par un don de
- Je soutiens la FCPE 13 par un don de

TOTAL À RÉGLER

10,00 €

13,35 €

15,00 €

18,35 €

26,00 €

€

€

€

Je cotise déjà auprès du conseil local de
(précisez lequel) :

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces. Merci de joindre une enveloppe timbrée pour le reçu fiscal. Le règlement doit être remis au conseil local seul pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

DATE ET SIGNATURE :

► VOUS SOUHAITEZ :

- Un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66 % de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.
- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
- Être candidat(e) au conseil d'école maternelle - élémentaire de :
- Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP).
Nom de l'établissement :
- Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle :

► ÉTIEZ-VOUS ADHÉRENT L'ANNÉE DERNIÈRE ? Oui Non

(*) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.